



## PV du COMITE DIRECTEUR du 16 mai 2023

### PRESENTS

**Elus :** Mmes Autran, Requier, Goffoz E , Rochedy .MM. Benintendi, Tropini, Audiffren, Santarelli, Vespérini, Salabert, Abguillerm, Novéro, Ruggéri, Goffoz JP, Quinton, Maillard-Guillon, Cuny, Ségui.

**Non élus invités :** M. Gendrau (secrétaire). Mme Damiani.

**EXCUSES:** MM. Arnéodo, Davignon.

**ABSENTS :** Mme Jullien. M. Golé.

### CHAMPIONNAT DU VAR JEUNES ( sujet prioritaire ajouté à l'ordre du jour )

Les résultats du CDVar pétanque triplètes jeunes toutes catégories ont été invalidés par le comité régional pour non application des dispositions officiellement prévues pour le déroulement de la compétition ( système Swiss, formule 15 de Gestion Concours ).  
L'ultimatum fixé par le CR pour rejouer la compétition est le 24 mai.

Les membres présents du Comité Directeur et notamment ceux de la commission jeunes, se prononcent majoritairement pour ne pas déposséder les champions du Var 2023 de leurs titres. Le président du CD83 intentera un recours auprès de la présidente du CR Sud Paca pour une révision de sa décision.

*Hors réunion : La présidente du CR accepte de repousser la date de l'ultimatum au mercredi 24 mai. Après avis des membres du CD, le président du CD83 décide de rester sur la position adoptée en réunion. L'épreuve ne sera donc pas rejouée.*

Certains membres de la commission jeunes estiment qu'il y a lieu de revoir les principes de fonctionnement de celle-ci afin de le rendre plus collégial.

## **CREATION D'UN EMPLOI PROFESSIONNEL AU CD83**

Le président présente le montage contractuel du poste destiné à promouvoir le développement et la formation de la pétanque et du jeu Provençal dans le département :

- Profil d'un détenteur d'une carte professionnelle issue du certificat de qualification professionnelle option pétanque.
- Gestion du contrat par un groupement d'employeurs : le GSEPAM.
- Durée : 3 ans.
- 35 heures par semaine. Salaire : 1500€/mois.
- Nombre d'employeurs : 2 ( CD83 et La Boule Tropicaine )
- Financement : Le coût brut ( environ 26 000€/an ) sera partagé entre l'ANS (12 000€ de subvention), le CD83 ( 80% ) et LBT (20%).
- Le candidat unique pressenti est M. Vallot.

Soumise au vote, la proposition est adoptée à l'unanimité ( 4 abstentions ). Elle sera mise en œuvre, si possible, en septembre.

## **ACTIVITES DES MEMBRES DU CD83**

- Les élus, au nombre de 22 actuellement, participent diversement au fonctionnement. Sur le terrain notamment, la priorité du CD83 consiste à préparer, organiser et assurer le bon déroulement de la vingtaine de championnats du Var. Un effort est réclamé à chacun afin que la tâche ne repose pas toujours sur les mêmes collègues.
- Les arbitres, rétribués selon les barèmes en vigueur ( frais de déplacement, repas, arbitrage ), sont invités pour certains, à faire preuve de plus de souplesse dans leur comportement. La prise en charge par le CD83, des nuitées d'hôtel sera étudiée.
- Il est rappelé pour la nième fois que le rôle du graphiqueur lors de concours, incombe à l'organisateur, et qu'il n'y a pas lieu de solliciter les compétences du CD83 alors que celui-ci assure par ailleurs la formation des clubs en l'espèce.
- Le président souligne la très forte conscience professionnelle de M. Gendreau, véritable pivot du CD83.

## **ACCOMPAGNEMENT AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE**

Le tableau en annexe a été actualisé en séance. Un responsable de délégation pour Flamanville, ainsi qu'un accompagnateur de l'équipe Lacroix – Doerr ( récemment qualifiée en doublettes ) restent à pourvoir.

## POINT SUR LES CHAMPIONNATS DU VAR

Au cours des 15 épreuves disputées à ce jour, y compris les jeunes, 5 200 joueurs représentant près de 2 300 équipes se sont affrontés ; soit une participation en très nette hausse.

## AMENDES VEHICULES CD83

Les amendes pour excès de vitesse nécessitent de déclarer impérativement l'identité du conducteur.

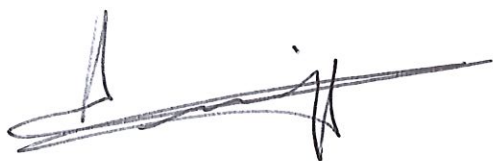
## DOMICILIATION BANCAIRE

Compte-tenu des nombreux avantages proposés par le Crédit Mutuel de France, il est décidé de transférer les comptes de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole vers cette banque.

## POINT DIVERS

- Une demande de remise de peine concernant la suspension de M. Khemissy Nicolas, est soumise au vote. Elle est acceptée à la majorité. L'intéressé est donc requalifié à compter du 17 mai 2023.
- L'A.B. Carqueiranne qui a décliné la tenue du Souvenir « Michel Perlin », sera interdit de compétition jusqu'à la fin de la saison pour manquements successifs aux règles d'organisation et de déroulement de concours fédéraux.

Le secrétaire général



Le président



Destinataires : Tous les élus

**DELEGATIONS CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023**

DATES/LIEUX	DISCIPLINE/COMPOSITION	CHEF DELEGATION	EQUIPES	DELEGUES	OBSERATIONS
17-18 JUILLET PERPIGNAN (66)	PETANQUE MASCULIN 3X3	Marc BENINTENDI Christine REQUIER	ROCHER	QUINTON	
	PETANQUE FEMININ 3X3		FALZON	MAILLARD SEGUI	
24-25 JUILLET SOUSTON (40)	PETANQUE MIXTE 2X2	Christophe VESPERINI	MAILLARD	REQUIER	
	JEU PROVENCAL 3X3		SEBBAN	SALABERT	
30-06 au 02 -07 BALMA		Marc BENINTENDI Jean Paul SANTARELLI	RIO	GOLE	
			ROUVIN	ARNEODO	
			JOSSUAN	RUGGERI	
			LASSAGNE	NOVERO	
05-06 JUILLET FLAMANVILLE (50)	PETANQUE 3X3 VETERANS 3X3 PROMOTION	??	BETONNI	NOVERO	
			DEMARIA	MAILLARD	
			RONZE	MAILLARD ou NOVERO	
			MAILLARD	AUTRAN	
15-16 JUILLET DOUAI (59)	PETANQUE 2X2 FEMININ PETANQUE 1X1 MASCULIN	NOVERO	PEYROT	REQUIER	
			ROCHER	QUINTON	
			RIZZI	DAMIANI C	
			DOERR	VESPERINI	
22-23 JUILLET AUXERRE (89)		Marc BENINTENDI Jean Paul SANTARELLI	LACROIX	?	
			ROCHER	SALABERT	
			PUCCINELLI	MAILLARD	
			MAILLARD PEYROT	REQUIER GOFFOZ DURAND	
26-27 AOUT QUIMPER (29)	PETANQUE 2X2 MASCULIN	QUINTON GOFFOZ JP	TERRENO	DAMIANI C	
	PETANQUE 1X1 FEMININ		BEN MOSTEFA	NOVERO	
01 AU 03 /09 BRIANCON (05)	JEU PROVENCAL 2X2	Marc BENINTENDI Jean Paul SANARELLI	BEE	ABGUILLERM	